

INVITATION

Syndicat National des Directeurs Généraux
des Collectivités Territoriales

Christophe Verger,

Président de l'Union Régionale du Limousin
et de la Section Départementale
de la Haute-Vienne
DGS de la Ville de Panazol

a le plaisir de vous convier au

5^e FORUM RÉGIONAL LIMOUSIN
DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX
DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

VENDREDI 30 mars 2012
A LIMOGES
Salle d'assemblée
du Conseil Régional du Limousin

5^e FORUM RÉGIONAL LIMOUSIN DES DIRECTEURS DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

PARTENAIRES



SYNDICAT NATIONAL
DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX
DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

5^e FORUM RÉGIONAL LIMOUSIN
DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX
DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Limoges, le 30 mars 2012



PROGRAMME



30^e anniversaire des lois de décentralisation :

« LA DÉCENTRALISATION : ENTRE CONTRAINTES ET AMBITIONS »

9 h 00 Accueil des participants

9 h 30 Ouverture du Forum. Allocutions de :

- Monsieur **Jean-Paul DENANOT**, Président du Conseil régional du Limousin
- Monsieur **Christophe VERGER**, Président de l'Union Régionale Limousin du Syndicat National des Directeurs Généraux des Collectivités Territoriales, Directeur Général des Services de Panazol
- Monsieur **Christian MOULINARD**, Directeur de l'Institut de Préparation à l'Administration Générale de l'Université de Limoges, Maître de conférences en droit public
- Monsieur **Michel SENIMON**, Délégué général d'EUROPA, DRH du CHU de Limoges
- Madame **Hélène PAULIAT**, Vice-présidente de l'Université de Limoges, Professeur de droit public
- Monsieur **Stéphane PINTRE**, Président du Syndicat National des Directeurs Généraux des Collectivités Territoriales, Directeur Général des Services de la Ville d'Antibes Juan-les-Pins

10 h 00 Table ronde n° 1 « A la recherche d'un optimum territorial ? »

Depuis 1982 la question de la rationalité (ou du défaut de rationalité ?) de l'organisation territoriale française, marquée par la concurrence entre échelons territoriaux et le défaut d'identité propre à certaines catégories de collectivités territoriales, n'a cessé d'être posée : aucune réponse définitive n'y a été apportée, et les textes législatifs successivement adoptés depuis les lois Defferre ne permettent pas d'identifier un choix politique clair en faveur d'un ou plusieurs échelons territoriaux identifiés comme niveaux d'intervention publique pertinents.

La loi du 10 décembre 2010 renouvelle-t-elle de ce point de vue la manière d'appréhender l'organisation décentralisée de la France et les rapports entre échelons territoriaux en favorisant l'émergence de « couples » territoriaux : Communes-Intercommunalités/ Départements-Régions ? Ou bien continue-t-elle à entretenir la concurrence entre collectivités territoriales, soulignant ainsi le refus du pouvoir central à faire résolument le choix de la décentralisation ?

- **La loi du 10 décembre 2010 : Décomposition ou recomposition territoriale ?**
- **Quel modèle d'organisation territoriale désirable pour demain ?**

12 h 00 Parenthèse : *La décentralisation française vue d'Europe. Regards croisés d'Espagne et de Belgique/ Allemagne*

José Manuel RUANO de la FUENTE, Professeur de Science Politique à l'Université Complutense de Madrid, Vice-président de l'Association EUROPA (Espagne)

Margot BONNAFOUS Responsable de formation, Senior project manager, EuroInstitut de Kehl, membre du Conseil scientifique d'EUROPA (Allemagne)

12 h 30 Pause déjeuner

13 h 45 Table ronde n° 2 « Quels moyens pour les collectivités territoriales ? »

La décentralisation exige que les collectivités disposent de moyens propres à garantir leur autonomie : le refus de consacrer un véritable pouvoir fiscal aux collectivités territoriales – malgré la constitutionnalisation de leur autonomie financière – l'encadrement de leurs moyens juridiques ne sont-ils pas le signe de ce que l'effort de décentralisation n'a pas été conduit à son terme ? L'insuffisance notoire des moyens des collectivités territoriales est encore aggravée par la redéfinition du rôle de l'Etat territorial : l'évolution de ses missions ne place-t-elle pas les collectivités territoriales dans l'obligation de se substituer à lui, sans que les transferts de ressources viennent compenser l'aggravation de leurs charges ?

La montée en puissance des collectivités territoriales au cours de la période récente, l'extension progressive de leurs compétences, l'affirmation de leur rôle politique face à un Etat territorial aux contours et au rôle redessinés, a favorisé l'émergence – et renforcé l'importance dans le fonctionnement des collectivités – du couple Exécutif-DGS : quelle évolution du rôle et du statut des DGS depuis 30 ans ? Quel positionnement au sein de la collectivité aujourd'hui ? Vers la reconnaissance d'une véritable fonction de manager territorial ?

➤ **Autonomie financière, juridique et administrative : créer enfin les conditions de la décentralisation**

➤ **Le pilotage administratif des collectivités territoriales : quel rôle pour les manager territoriaux en 2012 ?**

16 h 00 Clôture de la rencontre

Animateur Modérateur : Monsieur **Patrick BRENNER**,
Port Royal Conférences

COUPON-RÉPONSE

5^e FORUM RÉGIONAL LIMOUSIN
DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX
DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

VENDREDI 30 MARS 2012
A LIMOGES
Salle d'assemblée
du Conseil Régional Limousin

M^{me}, M^{lle}, M. _____

Fonctions _____

Collectivité/Établissement _____

Tél. _____

Courriel _____

Participera Ne participera pas

Merci de retourner ce coupon avant le 16 mars 2012,

• **Par courrier :** Christophe VERGER
Président de l'Union Régionale du SNDGCT
Hôtel de Ville de Panazol
Avenue Jean Monnet 87350 Panazol

• **Par courriel :**
christophe.verger@mairie-panazol.fr

• **Par télécopie :** 05 55 06 37 65